



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°12-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Attribution du marché adapté « Extension réhabilitation de l'école publique Les Marronniers » Lot 11
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de consultation menée sous la forme d'un marché adapté pour le choix des entreprises pour les travaux d'extension-réhabilitation de l'école publique Les Marronniers.

Pour le lot 11 - Peinture, cinq entreprises ont déposé une offre.

Après analyse du lot, l'architecte a présenté son rapport d'analyse des offres aux membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de retenir :

Lot 11 - Peinture - Entreprise BRUN (Cheix en Retz) pour 26 302,10 € HT + 17 459,65 € HT d'option soit 43 761,75 € pour la tranche ferme, 3 436,19 € HT - 798,36 € HT d'option soit 2 637,83 € HT pour la tranche conditionnelle.

La tranche conditionnelle sera notifiée à l'entreprise lorsque la commune aura la notification d'attribution d'une subvention attendue de l'Etat.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché adapté avec l'entreprise retenue.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015 - opération 172.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°13-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement 2015 avant le vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise des dépenses d'investissement anticipées à hauteur de 25% des crédits votés au budget primitif de l'année précédente avec obligation de reconduire au BP 2015 au minimum le montant des crédits ouverts par anticipation.

Aussi, il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessous :

Budget	Nature de l'opération	Imputation comptable	Montant autorisé en €
Budget général	Acquisition de matériel informatique pour la mairie	Opération 207 compte 2183	750 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant la nécessité de régler les factures aux fournisseurs,

► autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement expressément citées dans le tableau ci-dessus.

► précise que les dépenses engagées seront reprises lors du vote du budget primitif 2015.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°14-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Allocation fourniture scolaire aux collégiens
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un nouveau barème pour l'attribution d'une allocation de fournitures scolaires (sous forme de bon d'achat) destinée aux familles :

- des collégiens domiciliés sur la commune
- des élèves des établissements professionnels mineurs, de niveau scolaire inférieur ou égal au niveau V, domiciliés sur la commune

Cette allocation est versée selon les Quotients familiaux des familles :

Quotient Familial	Allocation en €
De 0 à 540	52
De 541 à 680	37
De 681 à 920	25
De 921 à 1220	15
De 1221 à 1500	0
Supérieur à 1500	0

Les crédits seront inscrits au BP 2015 - Commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°15-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES Participation 2015/2016 au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires CHATEAUBRIANT - NOZAY - DERVAL
Présents	19	
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du SITC (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs) faisant part du tarif pour l'année scolaire 2015/2016 et demandant au conseil municipal de se prononcer sur sa participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le montant de sa participation pour l'année scolaire 2015/2016 :

Elèves	Participation semestrielle de la commune	Part semestrielle restant à la charge des familles	Coût total du semestre facturé par le SITC
Demi-pensionnaires	41 €	50 €	91 €
Internes	23 €	30 €	53€

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 article 6554

Pour extrait conforme, le 31 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°16-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES Cotisations et participations 2015
Présents	19	
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 2 février 2015, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les cotisations et participations suivantes :

Association	Cotisation 2015 (en €)
Association des Maires Ruraux	75,00
Association Fed des Maires de Loire-Atlantique	401,76
CAUE	96,00
Association RN 171 - RD 771	100,00
ADICLA	269,96
Fondation du Patrimoine	50,00
BRUDED	403,00
Association des Maires Portail Marchés Publics	164,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 article 6281

	Participation 2015 (en €)
Service Incendie (SDIS)	23 669,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 article 6553

	Participation 2015 (en €)
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac	4 052,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 **article 6554**

Pour extrait conforme, le 31 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°17-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Subventions aux associations
Votants	19	1 ^{ère} attribution 2015

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 2 février 2015, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention 2015 (en €)
ASEM	300,00
Puceul - La Grignonnais US - Groupement des jeunes de La Pierre Bleue	400,00
Union Nationale des Combattants	200,00
Portage de repas Le Gâvre	80,00
GRYMDA	364,00
Bretagne Vivante SEPNEB	100,00
Ass St Michel d'Hier à Aujourd'hui	800,00
Amicale des sapeurs pompiers Centre d'Intervention et de Secours de Nozay	100,00
Amicale des sapeurs pompiers Centre d'Intervention et de Secours de Vay	100,00
Amicale Laïque Classe de découverte	1 800,00

.../...

La subvention de fonctionnement attribuée à l'**OGEC La Grignonnais** d'un montant total de **44 435,72 €** se décompose comme suit :

- Frais de fonctionnement élèves de classes maternelles = $898,96 \text{ €} * 35 \text{ élèves} = 31\,463,60 \text{ €}$ (effectifs au 10 mars 2015)
- Frais de fonctionnement élèves de classes élémentaires = $308,86 \text{ €} * 42 \text{ élèves} = 12\,972,12 \text{ €}$ (effectifs au 10 mars 2015)

(versements trimestriels en avril et septembre de 14 812 €, en décembre de 14 811,72 €)

La subvention est susceptible d'être réévaluée en fonction des effectifs présents au 1^{er} jour de chaque trimestre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 **article 6574**

La subvention attribuée au **Restaurant Scolaire « La Grignotte »** d'un montant total de 10 350 € sera versée selon les besoins en trésorerie de l'association.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 **article 6574**

La subvention de fonctionnement au **Centre Communal d'Action Sociale** s'élève à 3 000,00 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2015 **article 65736**

Pour extrait conforme, le 24 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°18-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Subvention à l'OGEC St Michel
Votants	19	Lissage des coûts exercices 2012 à 2014

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle les modalités de calcul de la subvention allouée pour l'exercice 2015 à l'OGEC St Michel.

Selon les modalités de la convention de forfait communal, le coût moyen lissé sur les exercices comptables 2012-2013 et 2014 s'élève à 898,96 € par élève des classes maternelles et 308,86 € par élève des classes élémentaires.

En prenant en compte les effectifs au 10 mars 2015, la subvention à l'OGEC St Michel s'élève à 44 435,72 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote cette subvention à l'OGEC St Michel.

Les crédits seront inscrits au BP 2015.

Pour extrait conforme, le 24 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°19-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Tarif des busages
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE, Adjoint aux travaux, propose au Conseil Municipal de réévaluer le tarif des busages. Il donne lecture de la délibération en date du 3 septembre 2010 déterminant le tarif actuel.

Prenant en compte le coût de revient actuel d'un busage, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Entrée normale d'une propriété : 3ml gratuits, 5 ml à 48 €/ml
- Pose de tuyaux supplémentaires :
 - 48 €/ml pour les 20 premiers mètres (un regard compris)
 - 48 €/ml au-delà de 20 ml + 110 € par regard supplémentaire

Pour extrait conforme, le 24 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°20-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Conseil Général proposant aux communes de présenter des dossiers de demande de subvention au titre des amendes de police, dans le cadre de projets « concourant à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Considérant qu'il est indispensable d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité routière à l'entrée de la commune sur la RN 171 (de Nozay en direction de Blain) par la mise en place de plots réfléchissants sur les terre-pleins centraux et d'inciter les automobilistes à ralentir par l'installation d'un radar pédagogique solaire mobile.

Le montant des acquisitions nécessaires à ce projet s'élève à 2 246,71 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- propose de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour ce montant,
- s'engage à réaliser ces travaux.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Pour extrait conforme, le 24 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°21-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Adhésion au groupement de commandes électricité
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe,

Nicolas BODINEAU expose que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché. Il convient de constater que la plupart des consommateurs sont restés aux tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Cependant, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente, pour les sites dont la consommation d'électricité est supérieure à 36kVA sont amenés à disparaître.

Dans ce contexte, le SYDELA propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et des services associés afin de permettre aux adhérents au groupement de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le groupement d'achat proposé ayant pour objet un achat répétitif, il est constitué pour une durée illimitée. Cependant, un membre qui le souhaite peut quitter le groupement, en annonçant son intention un an au plus tard avant l'échéance d'un contrat en cours.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du SYDELA, coordonnateur du groupement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité, annexée à la présente délibération.
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et des services associés.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement.
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LA GRIGONNAIS.

Pour extrait conforme, le 31 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°22-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	ASSAINISSEMENT
Présents	19	Convention avec le Conseil Général pour l'assistance technique en assainissement collectif
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Nicolas BODINEAU propose au Conseil Municipal de reconduire la convention d'assistance technique du Conseil Général en matière d'assainissement collectif.

Dans la continuité de son action engagée en 2009 pour les périodes 2009-2011 puis 2012-2014, le Département de Loire-Atlantique a décidé, lors de sa Commission Permanente du 15 janvier 2015, de poursuivre son offre d'assistance technique à l'assainissement collectif pour la période 2015-2017, selon les modalités suivantes :

- Proposer une convention-cadre pour la période 2015-2017 aux communes éligibles à cette aide,
- Reconduire pour cette prestation le tarif annuel de 1 centime d'euro par habitant, les analyses en laboratoire réalisées sur les échantillons prélevés lors des visites d'assistance technique restant à la charge des collectivités,
- Retenir la population du recensement INSEE 2011 pour calculer le montant dû par chaque commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention de renouvellement avec le Conseil Général de Loire-Atlantique.

Pour extrait conforme, le 24 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE**

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°23-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	PERSONNEL
Présents	19	Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique propose une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive au profit des agents communaux.

Le financement s'effectue sur la base d'une cotisation de 0,20 % de la masse salariale et d'une facturation de la visite médicale fixée à 52,30 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 - article 6475.

Pour extrait conforme, le 16 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 MARS 2015

N°24-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	URBANISME
Présents	19	Inventaire des zones humides Constitution du groupe communal
Votants	19	

◇ Convocation du 6 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Deborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Chantal GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Isac met en place l'inventaire des zones humides pour les communes souhaitant le réaliser. Lors du précédent conseil municipal en date du 13 février 2015, la commune a opté pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne les membres de la commission de l'Inventaire des Zones Humides :

- Madame le Maire,
- Messieurs Nicolas BODINEAU (Adjoint), Vincent ALLARD, Eric MADEC-PREVOST (conseillers municipaux et délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Isac),
- Messieurs Nicolas CAHAREL et Richard MENANT, exploitants agricoles ,
- Monsieur Victor CAHAREL, représentant de la Chasse
- Monsieur Charles MARTIN, représentant de Bretagne Vivante
- Monsieur Gilles LEBRETON, représentant de Génération Mouvement

Pour extrait conforme, le 31 mars 2015

Le Maire,

Monique JAMIN